

Initiatives ministérielles

sénateurs ne soient pas élus, le Bloc québécois considère que la deuxième Chambre est un anachronisme politique, un signe probant de la désuétude du système fédéral canadien.

Au nom de mes collègues de l'opposition officielle, je dénonce également le gaspillage inacceptable que constitue l'allocation des crédits accordés à cette Chambre, de l'ordre de 26,9 millions, plus des dépenses statutaires de 15,7 millions de dollars que coûte ce Sénat canadien. Ce budget global de 42,6 millions accordés à cette institution, dans le contexte économique de ces temps difficiles, alors qu'on a une dette de 500 milliards et plus, un problème de chômage, fort important dans les régions que représente le député qui tente de m'interrompre, Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, ce montant pourrait être affecté à la relance économique et son comté pourrait en bénéficier.

La dette publique canadienne repose en partie sur des structures politiques d'une autre époque, tel un centralisme politique dépassé, une monarchie constitutionnelle qui ressemble plutôt à un gaspillage inutile des fonds publics, et une Chambre haute qui n'est, à toutes fins pratiques, qu'une retraite dorée pour politiciens ou autres ayant bien servi les partis traditionnels, bleu ou rouge.

• (1015)

Ainsi, le Sénat est à l'image de la Chambre des lords britanniques et constitue une Chambre de grands notables. Dans l'esprit de la tradition britannique, on insiste sur le partage des pouvoirs législatifs entre deux Chambres distinctes, représentant deux classes sociales, soit le peuple et les nobles.

Dans le cas de l'affaire de l'aéroport international Pearson et des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-22, l'action de la Chambre haute s'inscrit dans cette tradition, les nobles étant désormais la classe des financiers de l'établissement canadien, représentés par les lobbyistes et le peuple les paye.

Dans un autre ordre d'idées, il faut affirmer l'incohérence structurelle de l'existence même de la Chambre législative dans un des régimes parlementaires de type britannique.

M. Gagnon: Allons, enfants de la Patrie. . .

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Vous pouvez bien cacher plusieurs choses à tout le monde, jour après jour. . .

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît! Je dois signifier au député qu'il ne faut pas chanter dans la Chambre.

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Ce sont des histoires de «chantage». Donc, il faut affirmer l'incohérence structurelle de l'existence même de la deuxième chambre législative dans un régime parlementaire de type britannique. Les régimes parlementaires, nettement dominés par le pouvoir exécutif, n'accordent à leur Chambre haute qu'une autorité tout à fait dérisoire, pour ne pas dire insignifiante, et elle nous coûte une fortune.

En terminant, nous disons que les amendements apportés au projet de loi C-22 sont inadmissibles et antidémocratiques et le Bloc québécois, opposition officielle, rejette toute manifestation de nature législative de la part du Sénat, qui devrait être purement et simplement aboli, et demande qu'on fasse toute la lumière dans le dossier de privatisation de l'aéroport international Pearson, par la tenue d'une commission royale d'enquête.

Le vice-président: Pendant le discours du député de Richmond—Wolfe, le député de Simcoe—Centre m'a rappelé qu'il n'avait pas terminé son discours la dernière fois. Alors, avec la permission des députés, je propose de lui accorder encore cinq minutes.

[Traduction]

J'entends une voix me dire que le consentement unanime est nécessaire et je pense que c'est probablement le cas.

Étant donné que le député n'a pas épuisé son temps de parole, c'est à la suite d'une erreur des services du greffier ou de la présidence qu'on ne lui a pas donné la parole en premier lieu. Je demande donc le consentement unanime pour que le député puisse poursuivre son intervention pendant les cinq minutes qu'il lui reste.

Des voix: D'accord.

M. Ed Harper (Simcoe—Centre): Monsieur le Président, ce que j'étais en train d'expliquer dans la première partie de mon discours sur le projet de loi C-22, c'est que notre façon d'agir dans le cas présent va tout à fait à l'encontre de ce que nous devrions faire pour aider à rétablir la confiance des électeurs dans la classe politique. Je venais juste de préciser que l'examen de 30 jours du contrat de l'aéroport Pearson a été effectué par un libéral bien connu, sans remettre en question sa compétence. Le fait même que cette étude ait été menée par une personne étroitement liée au parti va à l'encontre d'une évaluation transparente et honnête de ce contrat.

Ensuite, toujours en ce qui concerne le projet de loi C-22, on a nommé un libéral bien connu pour se pencher sur la question de l'indemnisation proposée. Là encore, c'est tout à fait contraire à ce que les Canadiens nous ont dit durant la campagne électorale; ils souhaitaient qu'on agisse différemment ici et ils ne voulaient pas qu'on poursuive la bonne vieille politique. Cette décision allait donc tout à fait à l'encontre de leur souhait.

• (1020)

Cet examen devait être effectué par une personne objective complètement indépendante de la classe politique pour que les contribuables soient tout à fait persuadés qu'en fait, on agissait dans leur intérêt.

Le projet de loi est sans précédent en ce sens qu'il nie aux entreprises le droit à des recours. Là encore, cela soulève des questions dans l'esprit des gens. Pourquoi fait-on cela? Essayons-nous de cacher quelque chose? On en revient une fois de plus à la question de confiance dans le système.